



LES CLÉS POUR COMPRENDRE L'OPTION INTERNATIONALE PARTIR À L'ÉTRANGER L'ESPRIT TRANQUILLE

Formule 1 : Voyage 4€ / mois

En zone euro

- Paiements et retraits illimités

Hors zone euro

- 3 retraits d'espèces par carte
- 10 paiements par carte

Formule 2 : Séjour 16€ / mois

En zone euro

- Paiements et retraits illimités

Hors zone euro

- 4 retraits d'espèces par carte
- Paiements par carte illimités
- 1 virement non SEPA

Formule 3 : Séjour + 18 € / mois

En zone euro

- Paiements et retraits illimités

Hors zone euro

- Retraits d'espèces illimités
- Paiements par carte illimités
- 1 virement non SEPA

Nouveau

Critères d'éligibilité à l'Option Internationale

- Le service peut être souscrit par toute personne physique, âgée d'au moins 12 ans, titulaire d'un compte de dépôt particuliers et d'une carte bancaire Visa.
- Les formules 1 et 2 sont proposées en options payantes pour l'offre Bouquet Liberté et les nouvelles offres Les Formules Initial et Confort.
- La f3 Séjour + est incluse dans la Formule Optimal, et en option payante pour les Formules Initial et Confort.

Comment sont gérés les opérations de l'Option ?

- Les opérations se cumulent sur un mois, entre le 1er et le dernier jour du mois. Le compteur est remis à zéro le mois suivant.
- Il n'est possible de souscrire qu'une seule Option Internationale par compte (individuel ou joint). Si plus d'une carte sur un compte, les avantages tarifaires ne se cumulent pas.
- Toutes opérations effectuées non incluses et/ou allant au-delà du nombre limité défini dans la formule choisie seront facturées selon les Conditions Tarifaires en vigueur et applicables aux clients Particuliers.

De combien de temps est la période d'engagement ?

- Le service Option internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 ou de deux mois pour la formule 2 et 3, renouvelable par tacite reconduction pour une durée indéterminée en l'absence de résiliation du présent contrat au plus tard à l'échéance de la période initiale d'un mois pour la formule 1 ou de deux mois pour les formules 2 et 3.

A quel moment la résiliation ou la modification peut se faire ?

- La résiliation doit être prise en compte après la période d'engagement écoulée.
- La résiliation de l'Option Internationale ne sera effective par la Banque qu'à compter du premier prélèvement de facturation pour la formule 1, du deuxième prélèvement de facturation pour les formules 2 et 3.



LES CLÉS POUR COMPRENDRE L'OPTION INTERNATIONALE PARTIR À L'ÉTRANGER L'ESPRIT TRANQUILLE

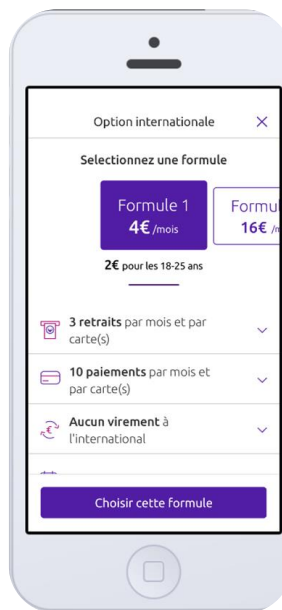
► Depuis l'application mobile, à tout moment, le client peut :

- Visualiser la consommation de son option
- Souscrire l'option internationale ou changer de formule
- Bénéficier de services pratiques : géolocalisation des distributeurs d'argent à l'étranger et convertisseur de devises

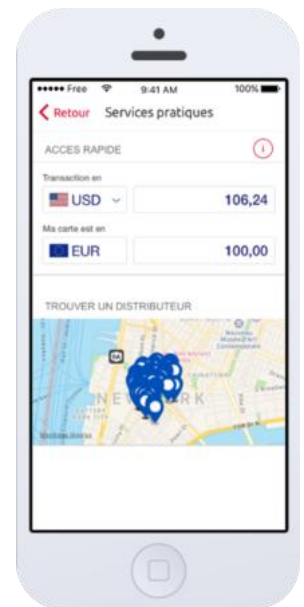
Consommation
des opérations



Souscription ou
changement de formule



Services pratiques



Bon à savoir :

- **En Zone Euro, l'utilisation de votre carte** se fait aux mêmes conditions tarifaires qu'en France. Le paiement est donc sans frais tandis que les retraits d'espèces peuvent être facturés selon le type de carte détenu et les conditions tarifaires en vigueur de votre banque.
- **En dehors de la zone euro**, des commissions et frais de change sont facturés conformément aux conditions tarifaires en vigueur.
- **Pour le délai d'exécution d'un virement**, le montant d'un virement SEPA est crédité sur le compte du bénéficiaire en 1 jour ouvrable à compter de la réception de l'ordre de virement par votre banque. Pour les virements internationaux en devise, les délais sont variables.
- **Comment réaliser son virement ?**
Si vous effectuez un virement en zone SEPA, il suffit de vous rendre sur l'espace de banque à distance Direct Ecureuil ou bien depuis votre agence.
Si vous effectuez un virement hors zone SEPA, il convient de vous rendre en agence.

